



Jean Claude LENOIR
Député de l'Orne

Monsieur Claude Tenneguin
Président de la Fédération générale des Clercs et
Employés de notaires
31, rue du Rocher
75008 Paris

le 20 novembre 2006

Monsieur le Président,

Dans le cadre du débat relatif au devenir des régimes spéciaux, vous avez souhaité m'apporter des précisions concernant la Caisse de retraite et de prévoyance des clercs et employés de notaire.

J'ai pris bonne note que ce régime spécial est entièrement financé par les cotisations sociales du notariat et qu'il ne fait aucunement appel au budget de l'Etat.

J'ai bien noté que la CRPCEN contribue au contraire au mécanisme de solidarité mis en place entre les différents régimes pour compenser les déséquilibres démographiques de certains d'entre eux, et que sa contribution à ce titre représente même 10% du montant des cotisations prélevées pour le notariat.

Je vous remercie de ces précisions et des préoccupations dont vous m'avez fait part concernant la CRPCEN. Je ne manquerai pas d'avoir ces différents éléments présents à l'esprit en vue des travaux à venir sur ce sujet sensible le moment venu.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.